

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :

[http://www.cairn.info/article.php?ID\\_REVUE=DS&ID\\_NUMPUBLIE=DS\\_252&ID\\_ARTICLE=DS\\_252\\_0209](http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=DS&ID_NUMPUBLIE=DS_252&ID_ARTICLE=DS_252_0209)

---

## Monoparentalité, divorce et délinquance juvénile : une liaison empiriquement contestable

par L. MUCCHIELLI

| Médecine et Hygiène | Déviance et Société

2001/2 - Volume 25

ISSN 0378-7931 | pages 209 à 228

---

Pour citer cet article :

– Mucchielli L., Monoparentalité, divorce et délinquance juvénile : une liaison empiriquement contestable, *Déviance et Société* 2001/2, Volume 25, p. 209-228.

---

Distribution électronique Cairn pour Médecine et Hygiène.

© Médecine et Hygiène. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

## **Actualités bibliographiques**

### **MONOPARENTALITÉ, DIVORCE ET DÉLINQUANCE JUVÉNILO : UNE LIAISON EMPIRIQUEMENT CONTESTABLE**

L. MUCCHIELLI\*

MOTS-CLÉS: FAMILLE – DIVORCE – CONFLITS – VIOLENCE – DROGUE – PAUVRETÉ  
KEY-WORDS: FAMILY – DIVORCE – CONFLICT – VIOLENCE – DRUG – POVERTY

#### **Perspectives historiques**

Dans la plupart des pays occidentaux, le thème de la dissolution et de la *crise* de la famille constitue l'un des archétypes majeurs de la peur des élites devant l'évolution des sociétés modernes (Segalen, 1981, 5-6; Pitrou, 1996, 34). Ainsi, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, décrivant les différentes formes d'organisation de la famille en France, Frédéric Le Play mettait en évidence l'existence de trois modèles: la *famille instable* (nucléaire), la *famille patriarcale* et la *famille souche* (Le Play, 1875). Aujourd'hui encore, cette observation est jugée valide par les historiens. Par contre, il en va tout autrement de l'interprétation évolutive des rapports entre ces trois formes d'organisation familiale. En effet, selon Le Play, la famille nucléaire était la forme la plus récente, celle qui dérivait des deux autres formes et en constituait en quelque sorte la décadence, en liaison avec les *exagérations du régime manufacturier* (la concentration urbaine de nouvelles populations ouvrières). Sa dénomination dit bien le danger qu'elle représente: famille *instable*, qui, *quand elle se multiplie sur un sol complètement défriché, livre les populations déchues à un état perpétuel de souffrances* (Le Play, 1878, 10-11). Or, depuis notamment les travaux de l'historien anglais Peter Laslett dans les années 1960-1970, les historiens ont montré qu'il n'en était rien (Laslett, Wall, 1972). En réalité, le modèle de la famille nucléaire serait implanté en Europe depuis au moins la fin du Moyen-Âge; dans le nord-ouest de l'Europe, c'est lui qui constituerait le modèle *traditionnel* tandis que les deux autres formes d'organisation familiale ne seraient apparues que plus tard et sous l'effet de contraintes économiques et démographiques (Collomp, 1991, 16). De plus, loin d'être l'harmonie heureuse postulée par Le Play, la *famille souche*, en désignant généralement un seul fils comme héritier de tous les biens familiaux, organisait une terrible rivalité entre les enfants, source d'une importante criminalité familiale observée par exemple en France, dans les archives judiciaires des cours méridionales, au XVIII<sup>e</sup> siècle (Burguière, 1997, 147-148).

La Troisième République sera ensuite marquée en profondeur premièrement par le vieux thème hygiéniste de la dégénérescence liée à l'alcoolisme et aux mauvaises mœurs des milieux populaires, deuxièmement par l'angoisse de la dépopulation et de l'affaiblissement face aux autres grandes nations européennes, troisièmement par le thème de la crise morale, de la crise des valeurs traditionnelles, en un mot: de la crise de la Civilisation. Or la famille se trouve précisément au carrefour de toutes ces angoisses (*cf.* par ex. Schneider, 1990). Les débats sur le divorce le révèlent bien, qui voient par exemple un Émile Durkheim s'opposer farouchement

---

\* Centre de recherches sur le droit et les institutions pénales (CESDIP), CNRS, France. Ce travail est issu d'un rapport de recherche demandé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Paris).

au divorce par consentement mutuel, qui remettrait en cause *l'institution du mariage* et annoncerait une *grave maladie sociale* dont le taux de suicide serait le symptôme évident (Durkheim, 1906). C'est également à cette époque que se formalise le thème de l'explication de la délinquance par la dissociation familiale. Étudiant l'histoire du devenir de ce thème de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1970, N. Lefaucheur (1989, 1994) voit en effet dans l'étude d'un médecin des prisons sur *l'enfance coupable* (Raux, 1890), le point de départ d'un thème qui, repris dans l'entre-deux-guerres par le très influent psychiatre Georges Heuyer, continuera d'exercer son influence en France jusque dans les années 1970. C'est par exemple à cette époque que le juriste Raymond Gassin rédige un manuel de criminologie célèbre en France, dont la réédition régulière n'a pas amené la refonte sur bien des thèmes centraux. Ainsi lit-on encore dans son édition actuellement disponible que, *il est établi depuis longtemps qu'il existe une corrélation significative entre le divorce et la criminalité, lorsqu'on prend en considération non pas le nombre de divorces en valeur absolue, mais leur proportion par rapport aux nouveaux mariages* (Gassin, 1994, 319), ou encore que *le divorce peut être considéré comme la perturbation familiale la plus grave qui peut retentir sur la formation de la personnalité de l'enfant* (*ibid.*, 373). Nous verrons ce qu'il en est.

Dominé dans les années 1950 et 1960 par le thème des carences affectives (à la suite surtout des travaux du psychologue John Bowlby), le thème de la dissociation familiale n'avait donc pas disparu du discours savant. Et l'évolution de la société française va sans doute contribuer à le ranimer à partir des années 1970. En effet, la loi sur le divorce par consentement mutuel (1975) et la création de l'allocation de parent isolé (API) en 1976 vont contribuer à l'importation en France de l'expression *famille monoparentale*.

Condensant des inquiétudes ravivées par l'évolution de la famille (du fait du travail des femmes, de l'augmentation du divorce, du développement des crèches et de la pré-scolarisation, du mouvement d'égalisation des droits des hommes et des femmes, etc.), cette expression allait être promise à un grand avenir. Les bouleversements de la famille contemporaine font ainsi de nos jours l'objet d'une préoccupation renouvelée, et même d'une forte inquiétude de la part de nombre d'éducateurs et de psychologues. Dès lors, une synthèse de la littérature scientifique (aussi bien francophone qu'anglophone) existant sur le sujet nous a semblé utile. Après avoir rappelé et discuté ces bouleversements et ces inquiétudes (I), nous présenterons les résultats des recherches que nous avons cumulées sur l'influence supposée de la famille monoparentale et du divorce sur la délinquance (II), puis sur l'évolution dans le temps des relations entre familles et délinquances (III). Nous concluons sur la nécessité de sortir de la problématique des formes familiales, d'une part pour étudier les dynamiques relationnelles au sein de la famille, d'autre part pour problématiser la relation entre les facteurs familiaux et les facteurs extra-familiaux de la délinquance juvénile.

## I. Les bouleversements de la famille contemporaine: une source majeure d'inquiétude

### La «désinstitutionnalisation du mariage» et «l'absence du père»

Dans la plupart des pays occidentaux <sup>1</sup>, la famille contemporaine est marquée par de profondes transformations qui autorisent le développement de formes familiales ou conjugales telles que les familles monoparentales (avec enfants de père connu ou inconnu), les familles recomposées, les couples durables mais non cohabitants, les couples homosexuels. Dans le

<sup>1</sup> Dans cette première partie du texte qui concerne le débat sur l'évolution de la famille, nous analysons essentiellement le contexte français; cependant sa teneur générale ne semble pas spécifique à ce pays.

même temps, l'évolution législative assure progressivement l'égalité juridique entre les sexes; l'évolution économique consacre la croissance continue du taux d'activité professionnelle des femmes; l'évolution des mentalités ainsi que l'évolution juridique protègent de mieux en mieux les *droits de l'enfant*. Indépendance, individualisation, privatisation, démocratisation, contractualisation, sont les concepts généralement mobilisés par les sociologues pour penser ces évolutions (Fize, 1990; Singly, 1993, *6sqq*; Commaille, 1996, *197sqq*; Théry, 1998, *16sqq*) et s'interroger posément sur l'évolution de notre société<sup>2</sup>. Toutefois, tandis que certains démographes sont déjà plus inquiets de la désinstitutionnalisation du mariage – *pas de société sans institutions* écrit à ce propos L. Roussel (1989, 332) –, depuis les années 1980 beaucoup d'auteurs de statuts divers (médecins, cliniciens, essayistes, journalistes) s'interrogent de façon plus inquiète sur les conséquences de ces changements, en mettant en avant non plus le statut et la condition des mères mais ceux des pères<sup>3</sup>.

D'un côté, il semble que l'on découvre surtout les joies de la paternité, du « paternage » lit-on même parfois; tandis que les chercheurs insistent sur le rôle du père dans les interactions précoces avec l'enfant. D'un autre côté, non seulement les nouvelles techniques de procréation médicalement assistée, mais aussi et surtout l'augmentation du nombre des divorces et des familles monoparentales, amènent nombre d'auteurs à s'interroger sur *l'absence du père*. Le thème est ancien, il émane *pour l'essentiel du champ psycho-pédagogique et psychanalytique* et concerne *une représentation de la « mort du père », de son « effacement » réel ou symbolique, de sa dissolution dans l'indifférenciation sexuelle* (Lefaucheur, 1997, 11). Mais l'augmentation des divorces, la garde des enfants toujours massivement confiée aux mères et l'évolution du droit de la famille (surtout le partage de l'autorité parentale) l'ont considérablement amplifié dans les années 1980 et 1990. Le style médiatique aidant, certains n'hésitent pas à dramatiser la question. On lit dans la presse que *en trente ans, avancées juridiques et progrès scientifiques se sont ligüés pour précipiter la déroute des pères*, ou que le père a été *terrassé en trois décennies par l'alliance du féminisme, de la pilule et de l'esprit procédurier*<sup>4</sup>. Les juges seraient en effet complices de cet arrachement en attribuant presque toujours la garde des enfants aux mères.

Ce thème rencontre également un écho important du côté des psychanalystes. Stigmatisant quatre *brisures du lien social*: l'un d'eux place le divorce à côté du suicide, de l'homosexualité et de la drogue<sup>5</sup>. De façon révélatrice, en 1989 le psychologue-essayiste Guy Corneau intitule un de ses livres *Père manquant, fils manqué*. Plus généralement, des psychanalystes s'interrogent sur la désagrégation de la place symbolique du père (par ex. Husterl, 1996; Poussin, Sayn, 1990, *196sqq*). En effet, selon la théorie psychanalytique, le père a une fonction psychologique universelle et indépassable, celle de permettre à l'enfant de sortir de la fusion avec la mère, de « couper le cordon ombilical », d'entrer dans le monde du langage et de la culture, de reconnaître qu'il a deux parents donc d'identifier la différence des sexes, de lui faire reconnaître le tabou de l'inceste. L'absence du père mettrait par conséquent en cause la construction fondamentale de l'enfant, sa maturation, son individuation, son équilibre affectif et sexuel. Quel est dès lors l'avenir de notre société? Le débat existe chez les cliniciens mais n'est pas toujours serein. En effet, une perspective catastrophiste est potentiellement ouverte par de telles positions théoriques. La quatrième de couverture d'un autre ouvrage de psychanalyste

<sup>2</sup> En oubliant toutefois, parfois, que la famille ne fonctionne pas nécessairement de la même manière dans les différents milieux sociaux. Suivons donc plutôt les auteurs qui précisent que *les transformations de la famille ont eu un double effet de contractualisation-individualisation des relations familiales pour les catégories les plus favorisées*, tandis que *pour les catégories sociales les plus vulnérables, elles ont eu un effet de précarisation sociale* (Commaille, 1996, 197-198).

<sup>3</sup> Cf. un panorama in Neyrand, 2000, 199-251.

<sup>4</sup> Bozonnet, *Le Monde*, 21 septembre 1994; Guillebaud, *Le Nouvel Observateur*, 10-16 mars 1994.

<sup>5</sup> Anatrella, *Non à la société dépressive*, 1993, cité par Théry, 1993, 9.

(Dumas, 1999) s'y engage clairement: *Au cours de ces trente dernières années, la figure paternelle s'est peu à peu lézardée. Les conséquences en sont lourdes. Un nombre impressionnant d'enfants ne voient jamais leur père, la délinquance se développe dans les villes et les banlieues et les institutions prenant en charge la santé mentale de l'enfant sont débordées.* À en croire ces auteurs, nos sociétés seront de plus en plus confrontées à la masse des enfants sans père, sorte de nouveaux anormaux qui seront délinquants, malades mentaux, suicidaires, déviants sexuels, toxicomanes, etc.

### **Des inquiétudes à relativiser**

I. Théry (1993, 8-9) nous prévient que: *L'effroi devant la fréquence des séparations et la crainte de la dilution des liens qui assurent la vie ont succédé à la condamnation antérieure de la déviance. Le bilan paraît lourd. Difficulté des mères, désertion ou éviction des pères, souffrance des enfants. Triple impasse, qui suscite de vraies inquiétudes aussi bien que des peurs fantasmagiques, des rumeurs de guerre des sexes, de faux procès, des replis nostalgiques sur un passé magnifié. [...] Souvenons-nous des émeutes de Los Angeles en avril 1992. La première réaction des autorités américaines fut de désigner la famille noire déstructurée comme la responsable de la désocialisation de ses enfants. Quand, à Liverpool en février 1993, atrocité des atrocités, crime rarissime entre tous, deux enfants en tuent un autre, la famille pauvre désunie est donnée immédiatement comme le facteur numéro un de la criminalité. La tentation du retour rampant à l'ordre moral n'est pas si loin qu'on le croit, quand l'individu privé devient l'exutoire de toutes les impasses collectives.* De fait, nombre d'écrits témoignent assez clairement d'une *nostalgie de la famille traditionnelle* (Singly, 1997, 204). Les sociologues font remarquer que ces analyses se réfèrent à la disparition d'un modèle prétendu *traditionnel* qui n'a jamais été le socle historique que l'on croit. En définitive, le modèle de la famille nucléaire fondée sur le mariage, le travail du père et l'éducation des enfants par la mère, est un modèle qui n'a vécu que peu d'années (en gros les années 1950) en tant de norme statistique totalement dominante. Comme le rappelle à nouveau Théry (1998, 20): *La coupure des années soixante est réelle. Mais elle peut être trompeuse. La famille des années cinquante est loin de représenter le modèle d'une famille « traditionnelle » à l'aune de laquelle on pourrait mesurer la « modernité » de la famille contemporaine. Ce fut une période en bien des points très exceptionnelle: le déclin séculaire de la fécondité s'interrompt, la norme du mariage s'impose (alors que dans le passé, le célibat et le concubinage ouvriers étaient très fréquents), le taux d'activité des femmes décroît et connaît son minimum historique en 1961. Il ne redeviendra qu'en 1988 ce qu'il était... en 1911. Une telle exceptionnalité ne prend sens que dans le temps long.* À quoi l'on peut ajouter avec le criminologue M. Aebi (1997, 64-66) que le nombre des familles monoparentales était également plus élevé avant la Seconde Guerre mondiale. Dans le cas suisse qu'il étudie, le nombre de familles monoparentales était même plus élevé dans les années 1920 et 1930 qu'il ne l'est aujourd'hui (lors même que la Suisse ne participa pas à la Première Guerre mondiale). À bien des égards, l'inquiétude sur une évolution prétendue inédite doit donc être relativisée. Nombre d'auteurs ignorent que le modèle « traditionnel » décrit ci-dessus (mariage indissoluble, travail du père, mère au foyer) est en réalité le modèle de la bourgeoisie et qu'il n'a jamais rendu véritablement compte de la vie en milieu ouvrier et en milieu paysan – le problème existe du reste depuis le départ: la famille qu'a connue Freud est celle de la bourgeoise de son époque.

Ensuite, l'observation d'une situation familiale à un moment donné ne suffit pas, il faut considérer l'ensemble du cycle de vie. Si les familles monoparentales sont nombreuses lorsque l'on fait un sondage à tel moment, elles sont souvent temporaires car débouchent sur une recomposition familiale. Selon une démographe, *si la famille monoparentale reste une étape quasi-obligatoire avant l'arrivée d'un beau-parent, sa durée est de plus en plus courte, et de*

*plus en plus d'enfants connaissent donc une recomposition familiale* (Villeneuve-Gokalp, 1996, p. 44). Dès lors il faudrait admettre que *la fragilité croissante des couples ne condamne ni la vie en couple, ni la famille; mais les histoires de vie des adultes comme celles de leurs enfants comportent de plus en plus d'épisodes et, vue des enfants, la famille devient de plus en plus complexe (ibid.)*.

Par ailleurs, les femmes ont-elles vraiment volé la paternité des hommes comme le suggère aussi la sociologue E. Sullerot (1992, 1997)? On peut émettre quelques réserves. G. Langouët (1998, 33*sqq*) rappelle en effet que, dans l'ensemble de ce que l'on appelle les familles monoparentales (le parent présent étant la mère, plus de neuf fois sur dix), il faut distinguer des situations bien différentes. Il y a d'abord le cas des mères très jeunes qui n'ont sans doute pas désiré leur maternité et dont l'enfant n'a pas été reconnu par le père (plus largement, 15% des enfants n'ont pas été reconnus par leur père lors de leur premier anniversaire [Théry, 1998, 174]). Ensuite, parler de vol, de privation, etc., c'est oublier qu'un peu plus de la moitié des divorces a lieu par consentement mutuel et que de surcroît, neuf fois sur dix, les parents sont d'accord sur l'attribution de l'autorité parentale et sur la garde des enfants (Belmokhtar, 1999, 41*sqq*). De même, environ la moitié des enfants voient régulièrement leur père après un divorce (Théry, 1998, 265). Reste en effet l'autre moitié, mais qui n'est pas nécessairement volée, les hommes qui se remettent en ménage se désintéressant fréquemment des enfants de leur ancien ménage. En effet, après un divorce ou une séparation, les hommes se remettent en couple plus vite que les femmes et dans une plus grande proportion (Déchaux, 1998, 76). De plus, les recherches indiquent que, souvent, les pères qui n'entretiennent pas les liens avec leurs enfants à la suite d'un divorce ou d'une séparation sont des pères soit qui se désintéressaient déjà de l'éducation de leurs enfants avant le divorce, soit qui ne parviennent pas à surmonter le choc affectif que constitue la rupture du lien quotidien qui s'était établi lorsque la famille était unie (Blöss, 1996; Furstenberg, Cherlin, 1991; Quéniart, Fournier, 1996; Quéniart, 1999).

Les juges n'ont pas davantage « volé » la garde des enfants aux pères, comme l'a montré Théry (1993, 226-231) en analysant les procédures de divorce et la détermination de la garde des enfants. En réalité, le jugement final ne fait généralement qu'entériner la décision provisoire prise lors de l'audience de conciliation et, vérification faite, cette décision provisoire ne fait généralement qu'entériner la situation de fait adoptée par les parents eux-mêmes lors de leur séparation, les pères qui partent le faisant la plupart du temps sans emmener les enfants. Tout au plus pourrait-on donc reprocher aux juges d'entériner en définitive la loi du plus fort dans les relations entre époux, mais il faudrait alors démontrer que les femmes sont dans une situation de domination concrète des hommes.

Remarquons enfin que ce n'est pas parce que les recherches sur les interactions entre père et nourrisson signalent que, dans une famille complète, la mère n'a pas le monopole du rôle socialisateur et développemental (Le Camus, 1995; Le Camus, Labrell, Zaouche-Gaudron, 1997), que pour autant l'absence du père entraîne automatiquement telle ou telle carence. Comme le rappellent honnêtement deux de ces spécialistes: *Même si quotidiennement les cliniciens rencontrent ce que nous pourrions appeler les « avatars » de l'absence du père, il n'existe à notre connaissance que peu de travaux empiriques qui mettent en évidence l'impact de l'absence de père sur le développement cognitif du tout jeune enfant* (Zaouche-Gaudron, Le Camus, 1996, 44). De même, sur le plan affectif, si la théorie psychanalytique postule les conséquences catastrophiques de l'absence de père, il n'existe pas, à notre connaissance, d'études longitudinales permettant de tester pleinement cette hypothèse.

## II. Famille dissociée (broken home) et délinquance : synthèse des recherches

La famille dissociée produit-elle plus d'enfants délinquants que la famille non dissociée ? Dans leur méta-analyse, Edward Wells et Joseph Rankin ont recensé les corrélations établies entre famille dissociée et délinquance dans une cinquantaine d'études publiées entre 1926 et 1989. Ils indiquent que la mesure de cette relation varie de un à dix (Wells, Rankin, 1991, 79), ce qui souligne que les résultats des études dépendent aussi des présupposés des chercheurs, de leur méthodologie, des indicateurs utilisés, etc. Quelques considérations méthodologiques ne sont donc pas superflues.

Pour commencer, il faut rappeler que les études qui portent seulement sur des jeunes pris en charge par la justice ne peuvent pas permettre de mesurer le poids supposé de ce facteur familial<sup>6</sup>. Hirschi (1969, 242) avait déjà remarqué ce que Wells et Rankin (1985, 251*sqq*), puis Von Voorhis *et al.* (1988, 239*sqq*) ont montré par la suite, à savoir que la proportion d'enfants issus de familles dissociées est plus forte parmi ceux suivis par la justice et les mineurs condamnés que parmi les mineurs qui déclarent leur comportement dans les enquêtes de délinquance auto-révé- lée. Ceci traduit un double effet de stigmatisation : c'est d'une part la conséquence du préjugé selon lequel le parent seul serait moins capable d'élever correctement et de contrôler son enfant que la famille stable d'apparence unie ; c'est d'autre part (et sans doute surtout) la conséquence directe d'un fait sociologique : les familles dissociées et les jeunes délinquants se rencontrent principalement dans les mêmes milieux défavorisés, dès lors leur liaison apparente est massivement un effet du contexte socio-économique. Et ces deux effets se traduisent pleinement dans les modes de saisine des services sociaux<sup>7</sup>. Comme le résume bien Trépanier (1995, 132), *la décision d'intervenir dans la situation d'un mineur délinquant ne tient pas qu'à la gravité des infractions commises. Elle tient aussi à la conception qu'a celui qui prend la décision de ce qu'est un « vrai délinquant » ou un « pré-délinquant ». Chaque intervenant a sa grille d'analyse, qui lui permet d'interpréter la réalité et de prendre les décisions dont il a la responsabilité. Il suffit qu'un nombre suffisamment élevé d'intervenants estiment que les foyers brisés mènent à la délinquance pour que, effectivement, ce facteur guide leurs décisions et que les chercheurs trouvent ensuite un nombre plus grand de jeunes provenant de ces familles parmi les délinquants officiels. C'est ainsi que, très souvent, les résultats des travaux de recherche reflètent, du moins en partie, les conceptions qui guident les praticiens dans leurs interventions.* Enfin, il faut s'entendre sur ce que l'on appelle une famille dissociée. La définition de base est nécessairement la famille dont l'un des parents est absent. Mais, ainsi que le remarquent Wells et Rankin (1986, 71-73) dans un autre important article, l'absence peut avoir de multiples formes : décès, divorce ou séparation, conflit temporaire, mutation professionnelle, service militaire, hospitalisation, incarcération, etc. Elle peut être partielle ou totale, volontaire ou involontaire, réversible ou irréversible, etc. Or il est rare que les études quantitatives tiennent compte de ces nuances dynamiques essentielles.

<sup>6</sup> Nous ne pouvons donc tirer aucune conclusion des recherches menées sur des échantillons de jeunes pris en charge par la justice, d'autant qu'elles cumulent souvent d'autres difficultés. Ainsi l'enquête de Choquet *et al.* (1998) porte certes sur 917 jeunes de 14 à 21 ans pris en charge par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, mais d'une part elle ne distingue pas les jeunes pris en charge dans le cadre des mesures civiles ou pénales (les premiers ayant davantage répondu que les seconds), d'autre part elle n'est pas représentative de cette population prise en charge puisqu'elle ne concerne que les seuls répondants au questionnaire distribué plus largement (les répondants étant notamment les plus scolarisés).

<sup>7</sup> Cf. les hypothèses de Chamboredon (1971, 345*sqq*), les remarques conclusives de Pitrou (1978), et l'étude systématique de Johnson (1986), qui compare une étude de délinquance auto-reportée avec les statistiques de police. De même, Amato (1991) a montré comment la catégorie *enfant du divorce* fonctionnait comme une cause réifiée dans le discours des enseignants.

## Des enquêtes de délinquance auto-révélee à partir d'échantillons représentatifs

Une fois n'est pas coutume, nous pouvons commencer ici par l'examen d'une recherche française. Une équipe de recherche de l'INSERM a en effet réalisé une vaste enquête au milieu de l'année 1993, portant sur l'état de santé général des adolescents scolarisés dans les établissements scolaires du second degré (collèges, lycées d'enseignement général et technique [LEPT], lycées professionnels [LP]), âgés en moyenne de 11 à 19 ans (Choquet, Ledoux, 1994). En partenariat avec l'Éducation nationale, les chercheurs de l'INSERM ont constitué un échantillon représentatif de cette population scolaire et passé un questionnaire auprès de 12 391 individus répartis dans 578 classes de 186 établissements (100 collèges, 45 LEPT et 41 LP) choisis dans 8 académies. Ce questionnaire comportait plus de 200 questions, il était anonyme, sa passation durait environ une heure, elle avait lieu en classe, en présence du médecin, de l'infirmière ou de l'assistante sociale de la Santé scolaire, mais en l'absence des enseignants. Le taux de non-réponses est, pour toutes les questions concernant les pratiques, compris en 1 et 5% selon les sujets. Pour toutes ces raisons, il s'agit donc d'une enquête quantitative particulièrement solide. Si l'enquête visait principalement l'état sanitaire de cette population, parmi les pratiques interrogées un certain nombre constituent des actes de délinquance (ce qui en fait à certains égards une enquête de délinquance auto-reportée) : usage de stupéfiants, coups et blessures, agression sexuelle, vol dans des lieux privés et publics<sup>8</sup>. Et elle donne au final des renseignements synthétiques sur les auteurs de deux catégories d'actes : la consommation de drogue et les conduites violentes (hélas pas sur les vols).

1. *La consommation de drogue (ibid., 182sq)* varie avant tout avec l'âge, elle est plus forte chez les garçons, un peu plus chez les enfants de milieux aisés et chez les enfants de familles dissociées (divorces et séparation, décès). Le mode de vie (la fréquence des sorties hors du domicile), l'insatisfaction scolaire, le mauvais climat familial et la victimation (sur-tout sexuelle) sont également liés à la consommation.
2. *Les conduites violentes régulières (ibid., 186sq)* sont corrélées avec le sexe, l'âge, le type d'habitat, la nationalité, la catégorie socio-professionnelle du père (mais l'inactivité n'a pas de poids spécifique), la situation matrimoniale des parents, l'insatisfaction scolaire, le mauvais climat familial, l'absentéisme et le taux de redoublement, le vol, la tentative de suicide. C'est le seul cas où les variables sociales (habitat, nationalité, CSP du père) sont aussi voire plus importantes que les variables familiales et scolaires. L'existence d'un dialogue facile avec les parents est une variable peu discriminante pour les jeunes auteurs de conduites violentes (elle est par contre très importante chez les auteurs de tentatives de suicides) (*ibid.*, 214).

Au terme de l'étude, les auteurs concluent que *dans l'ensemble, le poids relatif des facteurs sociaux est plus faible que celui des facteurs plus subjectifs mesurant le bien-être familial ou scolaire (ibid., 225)*. Le mauvais climat familial, l'absentéisme et les difficultés scolaires sont liées (*ibid.*, 228). La seule exception est la violence pour laquelle il y a équivalence des facteurs sociaux et familiaux (*ibid.*, 226). Quant à la famille dissociée (liée aussi bien au divorce, à la séparation ou au décès), elle n'a qu'une légère influence sur la consommation de drogue. Au total, la structure familiale et le climat familial ne sont en aucun cas des facteurs prépondérants à eux seuls, mais ils sont plus souvent présents dans l'environnement des jeunes qui ont des difficultés scolaires et des conduites à risque que dans celui des jeunes qui n'en ont pas (et plus présents chez les filles que chez les garçons). De ces deux facteurs, c'est le climat familial (et non la structure) qui est le plus déterminant (*ibid.*, 233). Et en tout, c'est un élève sur sept qui est insatisfait de la vie de famille.

<sup>8</sup> L'enquête n'interroge hélas ni le racket (de façon spécifique), ni l'outrage ou la violence à personne dépositaire de l'autorité, ni la dégradation de bien privé ou public, ni le port d'arme prohibé.

La seconde recherche que nous mobiliserons ici vient de Suisse. M. Aebi, chercheur à l'Institut de police scientifique et de criminologie de l'Université de Lausanne, utilise pour sa part l'enquête de délinquance auto-révélée menée en Suisse en 1992 auprès d'un échantillon aléatoire de 970 jeunes de 14 à 21 ans. La définition de la famille dissociée retenue est *famille dans laquelle au moins l'un des parents biologique ou adoptif est absent* (Aebi, 1997, 61). Ceci englobe la famille monoparentale, la famille recomposée (avec un beau-parent) et le cas où les deux parents sont absents (enfant placé en famille d'accueil ou en institution). Le chercheur distingue cinq catégories de comportements :

1. les vols (d'argent, d'objets, de véhicules),
2. les comportements violents (destruction de biens, port d'arme, menaces, participation à des bagarres, coups et blessures volontaires, incendies),
3. la drogue (consommation et vente de drogues douces ou dures),
4. les déviances juvéniles (resquille, conduite sans permis, graffiti; termes qui, on le voit, recouvrent assez largement ce que l'on appelle en France les *incivilités*),
5. les *comportements problématiques* (fugues, absentéisme scolaire, mais pas les problèmes de discipline à l'école, ce qui distingue cette étude de la plupart des autres)<sup>9</sup>.

De cette étude, il ressort clairement que, dans tous les cas de figures considérés, la seule liaison significative observée avec la famille dissociée concerne la consommation de drogue, tout le reste est rigoureusement non-significatif, ce qui est un résultat très fort. Et lorsqu'il décompose la catégorie drogue en douces et dures, consommation et vente (donc quatre catégories), le chercheur trouve que la seule relation vraiment significative est en matière de consommation de drogue douce (*ibid.*, 69). C'est vrai surtout chez les garçons, un peu moins chez les filles (pour lesquelles il n'y a donc globalement aucun effet de la structure familiale sur quelque délinquance que ce soit [*ibid.*, 70]). Le test des autres variables permet ensuite de montrer que cette plus forte consommation de drogue douce des enfants de familles dissociées est également liée à l'âge. Cela concerne les plus jeunes garçons interrogés : les 14-17 ans (chez les 18-21 ans, il n'y a plus de différence).

Comment expliquer ces résultats ? S'appuyant sur des travaux de psychologie de la famille, le chercheur propose une hypothèse qui renverse les idées souvent émises dans le débat public français : loin d'être davantage en désespérance et en manque de repères normatifs, les garçons de familles dissociées seraient au contraire amenés à *grandir plus vite*, à prendre plus tôt des responsabilités, à être autant partenaires qu'enfants des adultes qui les élèvent<sup>10</sup>. Dans ces conditions, la consommation de drogue douce étant quasiment devenue un *rite de passage* chez les adolescents, il ne serait pas surprenant que ceux en question le passent plus tôt. Au fond, ce serait une preuve supplémentaire de leur maturation plus rapide (*ibid.*, 75-76). Ce n'est toutefois qu'une hypothèse qui adapte l'idée de prise de responsabilité plus précoce des enfants vivant dans des familles monoparentales. Retenant l'idée connexe de plus grande solitude et de

<sup>9</sup> Du point de vue méthodologique, cette recherche a le mérite de distinguer l'interrogation sur ce qui a été fait au cours de la vie et ce qui a été fait seulement au cours de la dernière année (on sait en effet que cette distinction provoque des variations importantes dans les réponses).

<sup>10</sup> C'est là un argument soulevé depuis longtemps par certaines recherches américaines (Bompass, Rindpass, 1979; plus récemment Hilton, Devall, 1998) et qui a été également conforté en France par une enquête menée auprès des pré-adolescents (ici les 9-14 ans) et de leurs familles afin de déterminer les degrés de responsabilité et d'autonomie laissés ou octroyés aux enfants par les parents (CREDOC, 1994, cité in Langouët, 1998, 102-103). Cette enquête indique en effet que, globalement, les enfants de familles monoparentales ou recomposées se voient confier davantage de responsabilités que les autres, lors même qu'ils sont plus souvent en situation de solitude.

plus grand désarroi affectif du fait de l'absence de l'autre parent, il nous semble que l'on pourrait aussi soutenir l'hypothèse que cette sur-représentation des enfants de familles dissociées parmi les consommateurs de drogue est liée parfois simplement à leur mal-être moral.

Notons enfin que M. Aebi a voulu tester la variable *surveillance parentale* chère aux travaux anglo-saxons. Et son résultat est net: *il n'y a pas de différence significative entre les enfants de familles dissociées et ceux de familles intactes lorsqu'on leur demande si, quand ils sortent, leurs parents savent où ils vont et avec qui ils sont* (Aebi, 1997, 74). Même chose sur une question demandant aux enfants s'ils réfléchissent à ce que penseraient leurs parents avant de faire quelque chose de défendu. Enfin, si les mères qui élèvent seules leurs enfants travaillent et passent globalement moins de temps avec eux, M. Aebi cite une étude québécoise qui indique que le temps qu'elles passent avec eux est plus intense et que, au bout du compte, la présence psychologique est la même (*ibid.*, 75). À son tour, il incite donc fondamentalement à abandonner l'idée d'une influence des formes de la famille pour s'intéresser à la qualité des relations interindividuelles au sein de la famille, que cette dernière soit ou non complète.

Tout récemment, une étude de délinquance auto-reportée sur échantillon représentatif a été réalisée en France sous la conduite de S. Roché (Centre d'Études et de Recherches sur l'Administration Territoriale, Grenoble). 2 288 jeunes scolarisés, âgés de 13 à 19 ans, ont été interrogés entre avril et mai 1999 dans les agglomérations de Grenoble et de Saint-Étienne, sur la base d'un questionnaire dérivé de l'enquête internationale (*International Self Report Delinquency Project*). Là aussi, les chercheurs ont la bonne idée de ne pas utiliser un indicateur de délinquance globale, mais de bien distinguer plusieurs catégories de comportements. Ils en exploitent essentiellement trois au regard des situations familiales: les dégradations, les vols et les agressions (chaque catégorie étant partagée entre des faits *simples* et des faits *graves*).

Interrogeant ces situations de ces jeunes, les chercheurs distinguent d'abord trois cas de figure: les parents vivant ensemble (mariés ou non), les parents séparés ou divorcés, l'un des parents décédé. Et ils observent que *les résultats ne confirment pas les idées reçues. On constate que les effets d'un décès sont quasiment nuls et, surtout, que les effets d'une séparation restent très faibles, même s'ils ne sont pas toujours négligeables* (Roché *et al.*, 2000, 80). Prenant ensuite en compte les recompositions familiales, ils parviennent au même résultat nul. Croisant différentes variables, ils mettent enfin en évidence une nuance à ce résultat global: dans les classes moyennes et supérieures (où la délinquance est globalement plus rare), lorsque les familles résident dans un environnement dégradé (où les probabilités d'entrée dans la délinquance sont plus fortes), *la séparation des parents accroît sensiblement la probabilité de commettre des délits graves (dégradations graves et agressions graves)*. Mais ceci ne change pas les conclusions finales: *cette logique conditionnelle [la présence d'un environnement délictogène] montre bien que la situation matrimoniale n'est nullement, en elle-même, un facteur déterminant* (*ibid.*, 81).

Deux questions permettent ensuite aux chercheurs d'interroger les relations parents-enfants. La première concerne les encouragements reçus de la part des parents; elle indique une corrélation globale mais d'ampleur peu significative. Plus intéressante est la question sur l'entente générale: *cette dimension d'ordre psychoaffectif n'est pas négligeable puisqu'elle résiste assez bien à un contrôle par l'origine sociale: dans tous les milieux, moins on s'entend avec ses parents et plus on a de chances d'avoir commis des délits* (*ibid.*, 86). Là encore, l'environnement social sera toutefois le facteur qui, dans les cas de mésentente, provoquera la plus forte hausse de la probabilité pour un jeune d'avoir commis des délits.

## Formes et relations familiales

Le constat du fait que la dissociation familiale n'a d'influence importante que sur la précocité de la prise de drogue douce est ancien (par ex. Wilkinson, 1980; Flewelling, Bauman, 1990).

De façon générale, les études recensées par Wells et Rankin (1991), dans leur revue d'ensemble de la littérature sur le sujet, montrent que la liaison entre famille dissociée et délinquance est faible ou nulle pour les délits graves (vols, comportements violents), un peu plus forte pour la consommation de drogues (surtout douces), et surtout significative pour les *comportements problématiques* (fugues, absentéisme scolaire, problèmes de discipline en classe, que les Américains appellent souvent les *status offenses*). C'est un point qui est donc bien établi<sup>11</sup>.

À côté de ces études rapprochant des structures familiales et des comportements, on peut en citer d'autres, qui s'intéressent de plus près aux mécanismes des relations familiales.

De ce point de vue, l'étude de Cernkovich et Giordano (1987) est intéressante. Sur la base de l'analyse d'un échantillon représentatif (par sexe, nationalité, âge et par structure familiale : 462 vivaient chez leurs deux parents, 265 avec seulement la mère, 103 avec la mère et un beau-père) de plus de 800 jeunes âgés de 12 à 19 ans, interrogés en 1982 par interviews, ces auteurs se proposent de tester le rôle de sept variables de relations/interactions familiales et de rechercher leurs liens éventuels avec les facteurs de structure familiale et les facteurs socio-démographiques généraux. Les sept variables qualitatives sont :

1. le contrôle et la supervision (des allers et venues, des fréquentations, du retour à la maison après l'école),
2. la reconnaissance et la valorisation identitaire (écoute, demande d'expression de l'opinion, témoignage de fierté),
3. l'affection et la confiance (suivent l'enfant à l'école, donnent de l'affection, ne laissent pas tomber, récompensent l'effort, sont fiers, font confiance, sont proches),
4. la communication intime (parler de ses ami(e)s, parler de sexualité, exprimer ses éventuels sentiments de culpabilité),
5. la *communication instrumentale*, c'est-à-dire la communication portant sur les autres problèmes importants (l'école, les projets d'avenir, les problèmes avec les amis, les relations avec les enseignants),
6. l'opinion des parents sur les ami(e)s (que pensent les parents des amis, des petits amis),
7. le conflit (fréquence des désaccords, fréquence de l'évitement des discussions par crainte des désaccords, fréquence des reproches formulés ou pas).

Les résultats de l'analyse indiquent qu'aucun des sept facteurs n'est directement corrélé avec la structure familiale (*ibid.*, 316). Les auteurs remarquent aussi que le poids des variables n'est pas exactement le même selon les structures : le manque de valorisation, le manque de communication instrumentale, le conflit et le manque de contrôle et supervision jouent autant les uns que les autres dans le cas des familles complètes, le manque de contrôle et de supervision est ce qui joue le plus dans le cas des mères seules (ensuite c'est le conflit et le manque de communication instrumentale) (*ibid.*, 312). Selon les auteurs, nous retrouvons donc à la fois le fait que la mono-parentalité a pour principal inconvénient de réduire potentiellement les capacités de surveillance parentale et le constat statistique que les familles monoparentales se débrouillent généralement pour compenser ce risque de sorte qu'il n'a pas d'effet global sur la délinquance.

L'étude de Von Voorhis, Cullen, Mathers et Garner (1988) donne aussi des renseignements dans la perspective d'une analyse simultanée des formes de la famille (intacte ou dissociée) et

<sup>11</sup> Et qui est confirmé encore par l'étude comparative menée dans les années 1990 à travers le programme *International Self-Report Delinquency Study* dont les premiers résultats (présentés au congrès de l'*American Society of Criminology* en 1999) indiquent également que les *broken homes* sont liées à la consommation de drogue et aux *status offenses*, non à la délinquance et à la criminalité (Junger-Tas, Ribeaud, 1999).

de la qualité des relations familiales (six variables sont retenues : la maltraitance des enfants, l'affection entre parents et enfants, les conflits au sein de la famille, la supervision parentale, le plaisir d'être à la maison, la qualité globale des relations en famille au vu des cinq critères précédents). Elle a également l'avantage de distinguer quatre catégories d'infractions (les atteintes à la propriété, les comportements violents, la consommation de drogue et les *status offenses* : fugues, absentéisme scolaire, problèmes de disciplines à la maison et à l'école, etc.). Elle est toutefois menée sur un échantillon de taille réduite (152 adolescents, garçons et filles, âgés de 14 à 19 ans), qui ne compte quasiment que des Blancs et dans une toute petite ville de province (environ 15 000 habitants). Ceci interdit de prendre les mesures effectuées au pied de la lettre, mais présente l'intérêt de traiter d'un autre milieu que celui des grandes villes. Retenons simplement que, dans l'ensemble, une fois de plus, les auteurs indiquent d'abord que *the effects of the broken home on most forms of delinquency are negligible* (*ibid.*, 248). Seuls les *status offenses* témoignent d'une faible réceptivité à la dissociation familiale. Ensuite, du point de vue des relations familiales, le *broken home model* n'a pas davantage d'effet. Seule la variable *supervision* révèle une faible corrélation.

### Les recherches sur l'impact spécifique du divorce

Les recherches sur l'impact du divorce sont anciennes et nombreuses. En France, dans un ouvrage collectif publié par l'INED en 1985, la psychologue Odile Bourguignon concluait une revue de la littérature savante sur le sujet en constatant que ce n'est pas le divorce mais le fait qu'il soit ou non accompagné et suivi d'un conflit qui est cause de troubles chez l'enfant. Sans conflit, le divorce est un moment d'angoisse qui ne laisse pas de séquelles à moyen et long termes (Bourguignon *et al.* 1985, 115-158). En somme, un bon divorce vaudrait mieux qu'un mauvais conflit conjugal chronique.

Les travaux anglo-saxons, fondés généralement sur des études longitudinales, confirment d'année en année ces conclusions<sup>12</sup>. Leurs principaux résultats sont les suivants :

1. De manière générale, malgré le peu de convergence méthodologique et conceptuelle de beaucoup de recherches<sup>13</sup>, il est clair que le divorce a des impacts partiels mais réels sur la santé physique et mentale (globalement le bien-être : *well-being*) des enfants (Amato, Keith, 1991a ; Amato, 1993). Comme le soulignent Kot et Shoemaker (1999), il faudrait réfléchir davantage aux effets du divorce selon les différentes périodes de l'enfance et de l'adolescence. En l'état actuel des recherches, pour l'enfance, les études sont contradictoires. À l'adolescence, il est par contre bien établi que l'existence d'un conflit parental est le meilleur prédicteur des troubles dans le bien-être. Et il est également bien établi que le trouble majeur que provoque le divorce chez les adolescents est la dépression (*ibid.*, 167). Et cette dépression a à son tour des répercussions sur les résultats scolaires (puis professionnels) et sur la vie amoureuse de l'adolescent puis de l'adulte (Amato, Keith, 1991b ; Ross, Mirowsky, 1999).
2. La séparation ou le divorce sont générateurs de tensions et d'angoisses qui ont certes des effets sur les comportements des enfants, mais des effets seulement temporaires (Demo, Acock, 1988). Le divorce est fondamentalement une crise de transition entre un équilibre de

<sup>12</sup> Ces travaux sont, à vrai dire, innombrables et pourraient à eux seuls faire l'objet d'un travail de synthèse. Sans parler des revues généralistes, elles s'accroissent à travers trois revues spécialisées : le *Journal of Marriage and the Family*, le *Journal of Divorce and Remarriage* et le *Journal of Family Issues*. Nous ne proposons pas ici une analyse systématique de cette littérature, nous mobilisons seulement les articles généraux et qui intéressent le plus directement notre propos.

<sup>13</sup> Cf. la revue critique de Furstenberg, Teitler, 1994, 174sqq ; Hazelton *et al.*, 1998, 2sqq.

relations familiales et un autre. En effet, que se passe-t-il après un divorce? Devrillon (1996, 82-83) résume bien la situation moyenne qui se dégage des études: *Au cours de la première année post-divorce, les mères se montreraient plus autoritaires, plus directives, moins réactives sauf de façon explosive, moins soucieuses de régulation de la vie du foyer (et ceci qu'elles aient demandé ou subi le divorce). Les pères, transfuges ou exclus, en contact épisodique, font marche arrière, s'engagent moins dans l'application de règles de conduite, se révèlent plus oblatifs. Quant aux enfants, ils ont à gérer un stress et des séquelles, à intégrer un « avant », « pendant » et « après » divorce, à dépasser ou travestir un sentiment de culpabilité diffus. [...] Mais ce qui est vrai au cours de la première année n'est plus aussi vrai par la suite. Vers la fin de la deuxième année, on assiste souvent à une relative équilibration des relations. Les mères se révèlent plus patientes et réactives, peut-être parce qu'elles ont commencé à surmonter un sentiment d'échec et à trouver de nouvelles conduites-repères. Les pères deviennent plus stricts et les enfants se montrent plus coopératifs. Bien entendu toutes les variantes sont possibles mais, d'une façon générale, tout se passe comme si, le stress du couple diminuant, la fonction parentale se rétablissait, avec certes ses routines mais aussi les relations spécifiques qu'elle induit.*

3. Les effets du divorce ne jouent pas de façon directe et univoque sur le psychisme et les affects des individus. Tout dépend en réalité de l'ensemble de la dynamique familiale dans laquelle ces effets prennent forme et impact. Il faut d'abord savoir si le fonctionnement familial est radicalement changé ou non par la séparation (cette dernière a-t-elle simplement pour conséquence le fait que les parents ne vivent plus sous le même toit, ou bien est-ce que l'ensemble de leur dynamique relationnelle en est modifiée? En particulier, est-ce qu'il y a ou non un conflit ouvert par la séparation?). Il faut savoir ensuite si la famille nucléaire est seule et recroquevillée sur elle-même ou bien si d'autres parents (notamment des grands-parents) sont présents dans le contexte affectif de l'enfant. Il faut savoir également si le niveau de vie est correct ou bien si l'un ou les deux parents ont à gérer en plus le stress du risque de pauvreté, etc. Et parmi tous ces facteurs, la plupart des études indiquent que les plus importants sont d'une part l'existence ou non d'un conflit entre les parents, d'autre part la qualité des relations parents-enfants indépendamment des relations entre les parents (Demo, 1993; Furstenberg, Teitler, 1994). Autrement dit, ce n'est pas la séparation en elle-même qui a des effets mais le fait qu'elle s'accompagne d'un conflit entre les parents et/ou qu'elle dégrade les relations que l'enfant entretient personnellement avec l'un de ses parents (ou éventuellement même avec ses deux parents)<sup>14</sup>.
4. Mais de quels comportements s'agit-il, au fait? Fondamentalement, il s'agit d'une part de comportements non délinquants tels que fugues, inattention à l'école, problèmes de discipline (McCord, 1982), d'autre part de consommation de drogue (Short, 1998).

En résumé, s'il ne fait aucun doute que le divorce n'est jamais un événement insignifiant dans la vie d'un enfant ou d'un adolescent, il apparaît clairement qu'il n'est pas *en soi* un facteur de troubles psychologiques durables. Tout dépend de la façon dont cet événement affecte le système global des relations familiales, c'est-à-dire les relations entre les parents et les relations entre les parents et les enfants. Ensuite, et c'est le point fondamental pour notre propos, lorsque ce système de relations familiales se trouve profondément affecté par le divorce, les effets les plus sensibles sur les enfants sont la dépression et l'anxiété. Ceci peut avoir des conséquences comportementales directes en termes d'agitation et désinvestissement scolaires

<sup>14</sup> Une recherche française de G. Ménahe (1992), fondée sur une large enquête de l'INSEE de la toute fin des années 1970, a également bien montré l'importance des conflits parentaux sur la santé physique et psychologique des enfants, et ce tout au long de la vie de ces derniers.

et, à l'adolescence, d'augmentation du risque de consommation de drogues. Mais aucune recherche n'établit le fait que le divorce aurait un impact significatif sur la délinquance ordinaire (atteintes aux biens, atteintes aux personnes). Enfin, l'on doit remarquer que de nombreuses recherches américaines, comme récemment la thèse française de Martin (1997), ont montré que le divorce ouvrait un risque majeur de précarisation socio-économique, surtout pour les femmes issues de milieux populaires et peu ou pas diplômées. Or, la plupart des recherches s'accordent pour dire que c'est dans les conséquences environnementales de cette précarisation que devront être recherchés d'importants facteurs d'entrée dans la délinquance à l'adolescence. Nous y reviendrons en conclusion.

### III. L'évolution dans le temps des rapports entre les structures familiales et la délinquance

#### La violence familiale, indice du délitement de la famille ? Un étonnant contresens

Dans un ouvrage collectif récent, issu d'un colloque consacré aux agressions sexuelles, un psychiatre, expert auprès des tribunaux, décrit en quelques pages le problème du père incestueux qu'il a rencontré depuis de nombreuses années dans sa pratique. À l'issue de sa communication, le médecin-chef d'un centre pénitentiaire lui demande *s'il n'a pas l'impression que la désintégration actuelle de la famille, et notamment ces divorces, ces remariages, accentuent le phénomène de l'inceste [...]. J'ai l'impression que, en prison, depuis deux ans et demi, il y a une explosion de ces événements-là. J'ai l'impression que c'est quelque chose de nouveau ou qui s'accroît....* La question a le mérite d'être directe. La réponse du psychiatre est intéressante car, tandis que son collègue ne voit que le résultat final du tri sélectif qu'opère la machine pénale (à savoir les gens qui entrent en prison), il pointe pour sa part l'évolution de la réaction sociale: *Je crois que ce qui a changé entre notre époque et avant, ce n'est pas qu'il y en ait davantage, c'est simplement que nous avons un système et un réseau social qui permettent justement de repérer des failles, de repérer des problèmes, d'être à l'écoute d'une certaine souffrance sociale et de porter cela devant les tribunaux. [...] Je ne crois pas qu'actuellement il y ait plus d'incestes qu'avant. Je ne crois pas que les problèmes de famille actuellement soient pires qu'avant* (Martorell, in Archer, 1998, 155-156).

Chartes internationales des droits de l'enfant, campagnes nationales d'information et de prévention, multiplication des associations, installation de « numéros verts », circulaires ministérielles au sein de l'Éducation nationale et de l'administration de la Santé publique demandant la systématisation des signalements aux parquets, mise en scène journalistique (émissions de télévision et de radio avec confessions et aveux en direct, à visage couvert ou découvert), etc., les années 1990 ont décidé de « lever les secrets de famille » et d'accroître encore la protection de l'enfant. Il serait donc logique que l'augmentation des violences familiales dont témoignent les statistiques de police et de justice depuis quelques années traduise directement cette évolution des mœurs. Aussi est-il paradoxal que certains commentateurs y voient le signe d'un délitement de la famille et d'un laisser-aller lié aux progrès de l'individualisme. Cette évolution semble témoigner au contraire d'un accroissement du contrôle et de l'intervention publique au sein de la sphère familiale privée. Force est de reconnaître que nous manquons néanmoins de recherches sur ce phénomène.

#### Quelques conclusions actuelles des recherches empiriques

Les criminologues se sont penchés de longue date sur la question de l'éventuelle modification dans la durée des rapports entre Famille et Délinquance. Peu d'auteurs se sont risqués à

émettre l'idée d'une liaison directe entre l'évolution de la famille et celle du niveau global de délinquance dans un pays. LeBlanc, McDuff et Tremblay (1991, 46) notent pour leur part que *au Québec comme dans la plupart des pays occidentaux, la délinquance des adolescents tend à diminuer au cours de la dernière décennie [les années 1980]. Ainsi, les transformations de l'institution familiale et la trajectoire de la délinquance des jeunes évoluent dans des directions opposées*. Toutefois, la catégorie globale de délinquance, mesurée de surcroît dans les seules statistiques de police et de justice, n'a pas grand sens, ainsi que nous l'avons rappelé en introduction. Ce n'est pas à ce niveau de généralité que se situe le problème.

En 1980, dans *Changing Youth in a Changing Society*, Rutter énumérait à son tour les changements familiaux susceptibles d'affecter la délinquance: l'évolution des rôles masculins et féminins (du fait notamment de l'entrée massive des femmes sur le marché du travail), l'évolution (dans le sens d'une amélioration) des conditions de vie des jeunes enfants ainsi que l'évolution de l'attitude et des opinions à l'égard de l'enfance, l'évolution de la taille des familles et de leur mode de formation, l'évolution des rapports conjugaux (en particulier l'augmentation des divorces), la plus grande permissivité à l'égard des adolescents (Junger-Tas, 1993, insiste beaucoup sur ce dernier point). Quelques années plus tard, le célèbre criminologue Travis Hirschi (1983, 54*sqq*) s'en inquiétait lui-même.

À la fin des années 1980, le chercheur québécois Marc LeBlanc s'est spécifiquement intéressé à cette question (LeBlanc, 1988; LeBlanc, Ouimet, 1988). Comparant des échantillons d'adolescents récoltés au milieu des années 1970 et au milieu des 1980, il pouvait étudier les changements survenus au cours d'une décennie centrale en la matière puisqu'elle a vu le niveau de formation scolaire doubler en moyenne chez les parents, le pourcentage de parents ayant vécu une période de chômage doubler quasiment aussi, de même que le nombre d'allocataires d'aides sociales, le pourcentage de mères travaillant passer de 40 à 67%, celui de familles monoparentales passer de 18 à 26%, celui de familles nombreuses régresser au contraire de moitié. Dans les relations familiales, les chercheurs confirment la réduction globale de la communication entre parents et enfants, ainsi que du temps passé ensemble. Pourtant, ils observent un renforcement du contrôle parental indirect et une amélioration de l'atmosphère des familles (diminution du nombre des conflits). Ils précisent que *les adolescents ne se sentent pas plus incompris et leurs parents demeurent des modèles d'identification aussi valorisés*; et ils concluent que *en somme, la qualité de la vie familiale ne semble pas s'être détériorée de façon marquée au cours des dix dernières années, malgré les changements importants dans la composition de la famille* (LeBlanc, Ouimet, 1988, 121). Quant à la genèse du comportement délinquant, le facteur essentiel demeurerait à leurs yeux inchangé selon le contexte général: il s'agissait toujours des pratiques éducatives (*didactiques*), des modes de supervision des parents (*ibid.*, 127). Cette conclusion vient donc s'ajouter à l'ensemble de celles compilées dans la méta-analyse de Wells et Rankin qui indiquent également que *no clear historical shift is apparent such that incomplete families have less impact now than in earlier decades (when the family was ostensibly more important). Rather, any impact of family structure on juvenile delinquency appears stable* (Wells, Rankin, 1991, 87)<sup>15</sup>.

<sup>15</sup> Dans le même ordre d'idées, nous pouvons rappeler qu'en France les sondages indiquent que malgré son éclatement de plus en plus fréquent, ses recompositions, ses difficultés supposées et réelles, la famille demeure la valeur numéro un des jeunes. Ainsi que le souligne G. Langouët (1998, 25), *pour la plupart des jeunes, la famille reste une valeur forte. Et leur opinion à ce sujet n'a pas varié depuis dix ans si l'on en croit les résultats de divers sondages et enquêtes: 87% des jeunes de 15 à 29 ans interrogés en avril 1998 par l'institut IPSOS estiment que « la famille doit rester la cellule de base de la société »*. Le contraste est saisissant entre le discours des adultes qui soulignent généralement l'absence d'attachement des jeunes à la famille, et celui des jeunes eux-mêmes qui fait preuve du contraire.

## Conclusions générales

Les facteurs relationnels sont plus déterminants que les facteurs structurels. L'idée est ancienne et la plupart des auteurs classiques l'avaient noté<sup>16</sup>. Les recherches anglo-saxonnes des années 1970 avaient confirmé ce point, insistant souvent sur le fait que la famille dissociée est en réalité un paravent qui cache l'influence d'autres variables déterminantes, au premier rang desquelles se trouvent d'une part le conflit parental grave, d'autre part la pauvreté socio-économique. Nous avons vu que les recherches conduites durant les années 1980 et 1990 ont pleinement conforté ces constats qui constituent, nous semble-t-il, un véritable consensus criminologique international. Rarement préjugé aura ainsi reçu un tel démenti ; et ajoutons que ses corollaires (la peur que le travail des femmes ne nuise à la qualité de l'éducation des enfants, la peur que les familles recomposées perturbent l'équilibre de l'enfant, notamment que le jeune garçon entre nécessairement en conflit avec le beau-père, etc.) ne se portent guère mieux<sup>17</sup>. À bien des égards, en matière de formes familiales, c'est bien plutôt vers les familles nombreuses qu'il faudrait se tourner pour trouver un facteur de la délinquance juvénile<sup>18</sup>. Et c'est à nouveau le relâchement du contrôle parental qui est généralement avancé comme principal mécanisme explicatif<sup>19</sup>. Mais tous les auteurs qui ont étudié cette corrélation convergent pour conclure que, là encore, cette sur-représentation statistique des familles nombreuses dans les enquêtes générales sur la délinquance (qu'il s'agisse d'enquêtes de délinquance auto-reportée ou d'enquêtes fondées sur des statistiques institutionnelles) s'estompe en bonne partie dès lors que l'on prend en considération les variables socio-économiques. La famille nombreuse, voire très nombreuse, demeure en effet dans la plupart des pays occidentaux une forme familiale qui caractérise plus particulièrement les milieux défavorisés<sup>20</sup>.

Pour clore cette conclusion, il nous semble nécessaire de bien expliciter les raisons qui amènent à déplacer le regard des formes de la famille vers ses dynamiques relationnelles d'une part, et vers son contexte socio-économique de vie d'autre part.

L'inquiétude générale sur les effets de la désinstitutionnalisation de la famille conduit manifestement souvent à une confusion entre deux aspects bien différents de la vie sociale. En toute rigueur, parler en terme d'institution c'est se situer sur un plan sociologique très général, sur le plan des normes et du droit en tant qu'ils définissent les relations entre la famille, l'État et éventuellement d'autres institutions comme l'Église. Constater que le mariage est de moins en

<sup>16</sup> C'est moins vrai pour les Glueck, 1950 ; davantage pour Nye, 1958 ; les McCord, 1959 ; et Hirschi, 1969.

<sup>17</sup> À nouveau, l'impact statistique de l'âge des mères ou du travail des mères disparaît dès lors que l'on considère la variable socio-économique (Nagin, Pogarsky, Farrington, 1997, 156). Par ailleurs, s'agissant toujours du même préjugé selon lequel c'est seulement la mère qui est responsable de l'élevage des enfants en très bas-âge, les recherches sur les effets de la fréquentation précoce des garderies semblent au contraire favorables à cette initiation qui socialiserait plus tôt l'enfant au contact avec ses pairs (par exemple Soussignan *et al.*, 1987, 369). Quant aux familles recomposées, la méta-analyse de Wells et Rankin (1991) a là aussi montré qu'aucun lien n'était démontré avec la délinquance. Les résultats des rares recherches (qui distinguent également entre familles recomposées autour du père ou autour de la mère) semblent en effet contradictoires ou peu probants (LeBlanc, McDuff, Tremblay, 1991, 67sqq).

<sup>18</sup> Cf. Rittenhaus, Miller, 1984, pour la consommation de drogue ; de façon plus générale : Wilkinson *et al.*, 1982 ; Tygart, 1991 ; ainsi que les remarques de Capaldi, Patterson, 1996, 224.

<sup>19</sup> Loeber, Stouthamer-Loeber, 1986b, 100sqq ; Wells, Rankin, 1985, 267. Ce qui nous semble insuffisant car, prolongeant ici l'idée classique d'apprentissage délinquant de Sutherland, il faudrait également considérer le rôle éducatif des fratries dans ces familles nombreuses et très nombreuses (cf. par exemple Rowe, Farrington, 1997).

<sup>20</sup> C'est ainsi sans surprise que l'on apprend que les individus issus de familles nombreuses sont sur-représentés parmi la population carcérale : *plus de la moitié des détenus ont quatre frères ou sœurs ou davantage, contre moins d'un sur trois pour l'ensemble des hommes, et un sur vingt est issu d'une famille de plus de dix enfants* (Cassan, Toulemon, Kensey, 2000, 2), de même que, au premier chef, les individus issus de milieux populaires.

moins une forme d'association inter-individuelle rendue intangible par le droit et sacralisée par l'Église est une chose. Mais dire que cette désinstitutionnalisation met en péril l'existence même de la famille en laissant place à des systèmes informels de régulation entre individus qui seraient aussi fragiles et aléatoires que le mariage était solide et permanent, est une autre chose, qui doit être contestée. En effet, de tels systèmes ont toujours été et continuent à être la réalité quotidienne du fonctionnement d'une famille. Que les parents soient mariés ou non, religieusement ou non, dans le cadre d'un droit facilitant ou non le divorce, partageant ou non en théorie l'autorité parentale, organisant ou non la garde des enfants en cas de séparation, **dans la réalité la famille est avant tout un système relationnel, un système d'organisation des rapports, des échanges et de la communication au sein d'une communauté de vie.** Et dans une société urbaine moderne, caractérisée par la très large autonomie de la vie privée d'une famille réduite à deux générations (soustraite au contrôle exercé par le reste de la parenté, par le voisinage voire par toute la communauté dans la société paysanne), il est manifeste que les dysfonctionnements les plus variés peuvent exister et prospérer sous une même forme familiale. S'agissant de la fameuse absence de tel ou tel parent, *parents may be physically present yet psychologically absent from family interactions due to neglect, indifference or hostility*. De même *The physically intact home may be broken functionally when the member fail to provide for necessary family needs, such as material welfare and the control and education of children* (Wells, Rankin, 1986, 71-73). Et que dire de la maltraitance et des agressions sexuelles ? En quoi ces pathologies familiales ont-elles à voir avec la forme de la famille et le caractère ou non intangible du mariage ? De ce point de vue, on pourrait au contraire soutenir que la facilitation du divorce ne peut que protéger davantage les enfants.

En bref, nous voulons simplement insister sur le fait que les perturbations psychologiques prennent naissance dans les relations subjectives inter-humaines, et que celles-ci sont très largement indépendantes de la forme juridique que la société donne à ces relations. C'est donc en termes de dynamiques relationnelles que doit être analysée la part que la famille prend éventuellement dans la fabrique de la délinquance.

Enfin, la plupart des études consultées indiquent que, derrière le conflit familial grave, se cache souvent la grande précarité des conditions de vie<sup>21</sup>. Des conflits qui demeureraient peut-être dans un autre contexte une relative mésentente sur certains sujets, ne peuvent qu'être puissamment aggravés par la misère. Celle-ci a en effet des conséquences sociales et psychologiques sur les individus – le stress, la honte, la dévalorisation de soi et des autres, la tendance dépressive, le recours à l'alcool ou aux médicaments anti-dépresseurs, etc. – qui ne peuvent que contribuer à la détérioration des relations avec le conjoint et les enfants. Et ceci conditionne dès lors la qualité du contrôle parental face au risque d'entrée dans la délinquance chez les pré-adolescents, risque que l'on sait particulièrement fort dans certains contextes urbains (Walgrave, 1992). Au demeurant, c'est sans doute ce dernier aspect des relations entre famille et délinquance qui se trouve être le plus important dans la compréhension des mécanismes de la délinquance juvénile.

Laurent Mucchielli

(CNRS) Centre de recherches sociologiques  
sur le droit et les institutions pénales  
43 boulevard Vauban  
F-78280 Guyancourt  
mucchiel@ext.jussieu.fr

<sup>21</sup> Blechman, 1982; Wilkinson, 1980; Rankin, 1983; Wells, Rankin, 1985, 1986; Snyder, Patterson, 1987; Laub, Sampson, 1988; Ferguson *et al.*, 1992; Osofsky *et al.*, 1993. Côté français, signalons que les recherches menées au centre de Vaucresson dans les années 1970 indiquaient également que la dissociation familiale était moins importante que la mésentente conjugale, elle-même souvent conditionnée par les difficultés socio-économiques (Malewska, Peyre, 1973, 83-85).

## BIBLIOGRAPHIE

- AEBI M., 1997, Famille dissociée et criminalité: le cas Suisse, *Kriminologisches/Bulletin de Criminologie*, 23, 1, 53-80.
- AMATO P., 1991, The « child of divorce » as a person prototyp, *Journal of Marriage and the Family*, 53, 59-79.
- AMATO P., 1993, Children's adjustment to divorce: theories, hypotheses and empirical support, *Journal of Marriage and the Family*, 55, 23-38.
- AMATO P., KEITH B., 1991a, Parental divorce and the well-being of children: a meta-analysis, *Psychological Bulletin*, 110, 26-46.
- AMATO P., KEITH B., 1991b, Parental divorce and adult well-being: a meta-analysis, *Journal of Marriage and the Family*, 53, 43-58.
- ARCHER E., Ed., 1998, *Agressions sexuelles: victimes et auteurs*, Paris, l'Harmattan.
- BELMOKHTAR Z., 1999, *Les divorces en 1996. Une analyse statistique des jugements prononcés*, Paris, ministère de la Justice, Études et Statistiques Justice, n° 14.
- BLECHMAN E., 1982, Are children with one parent at psychological risk? A methodological review, *Journal of Marriage and the Family*, 44, 179-195.
- BLÖSS T., 1996, *Éducation familiale et beau-parenté. L'empreinte des trajectoires biographiques*, Paris, l'Harmattan.
- BOMPASS L., RINDPUSS R., 1979, Children's experience of marital disruption, *American Journal of Sociology*, 85, 1, 49-65.
- BOURGUIGNON O., RALLU J.L., THÉRY I., 1985, *Du divorce et des enfants*, Paris, Presses Universitaires de France-INED, cahier n° 111.
- BURGUIÈRE A., 1997, Les fondements historiques des structures familiales, in COMMAILLE J., SINGLY F. DE Eds, *La question familiale en Europe*, Paris, l'Harmattan, 137-155.
- CAPALDI D., PATTERSON G., 1996, Can violent offenders be distinguished from frequent offenders? Prediction from childhood to adolescence, *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 33, 2, 206-231.
- CASSAN F., TOULEMON L., KENSEY A., 2000, L'histoire familiale des hommes détenus, *INSEE Première*, n° 706.
- CERNKOVICH S., GIORDANO P., 1987, Family relationships and delinquency, *Criminology*, 25, 2, 295-321.
- CHAMBOREDON J.C., 1971, La délinquance juvénile, essai de construction d'objet, *Revue française de sociologie*, 12, 3, 335-377.
- CHOQUET M. et al., 1998, *Adolescents (14-21 ans) de la Protection Judiciaire de Jeunesse et santé*, Paris, INSERM.
- CHOQUET M., LEDOUX S., 1994, *Adolescents. Enquête nationale*, Paris, Les Éditions INSERM.
- COLLOMP A., 1991, Les formes de la famille. Approche historique, in SINGLY F. de Ed., *La famille: l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 9-21.
- COMMAILLE J., 1996, *Misère de la famille, question d'État*, Paris, Presses de Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- CREDOC, 1994, *Les 9-14 ans: de l'encadrement vers l'autonomie*, Collection des rapports, n° 148.
- DÉCHAUX J.H., 1998, Dynamique de la famille: entre individualisme et appartenance, in GALLAND O., LEMEL Y., Eds, *La nouvelle société française. Trente années de mutations*, Paris, Armand Colin, 60-89.
- DEMO D., 1993, The relentless search for effects of divorce on children: forging new trails or tumbling down the beaten path?, *Journal of Marriage and the Family*, 55, 1, 42-65.
- DEMO D., ACOCK A., 1988, The impact of divorce on children, *Journal of Marriage and the Family*, 50, 619-648.
- DEVRIILLON J., 1996, L'enfant et ses partenaires dans la famille contemporaine, in LE GALL D., MARTIN C. Eds, *Familles et politiques sociales. Dix questions sur le lien familial contemporain*, Paris, l'Harmattan, 71-100.
- DUMAS D., 1999, *Sans père et sans parole. La place du père dans l'équilibre de l'enfant*, Paris, Hachette.
- DURKHEIM E., 1906, Le divorce par consentement mutuel, *Revue bleue*, 44, 5, 549-554.
- ELDER G., CASPI A., 1988, Economic stress in lives: developmental perspective, *Journal of Social Issues*, 44, 25-45.
- FERGUSON D., HORWOOD L., LYNSKEY M., 1992, Family change, parental discord and early offending, *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 33, 1059-1075.
- FIZE M., 1990, *La démocratie familiale. Évolution des relations parents-adolescents*, Paris, Les Presses de la Renaissance.
- FLEWELLING R., BAUMAN K., 1990, Family structure as a predictor of initial substance use and sexual intercourse in early adolescence, *Journal of Marriage and the Family*, 52, 171-181.

- FURSTENBERG F., CHERLIN A., 1991, *Divided Families. What Happens to Children when Parents Part*, Harvard, Harvard University Press.
- FURSTENBERG F., TEITLER J., 1994, Reconsidering the effects of marital disruption: what happens to children of divorce in early adulthood?, *Journal of Family Issues*, 15, 2, 173-190.
- GASSIN R., 1994, *Criminologie*, Paris, Dalloz, 3<sup>e</sup> édition.
- GLUECK S., GLUECK E., 1950, *Unraveling Juvenile Delinquency*, Cambridge, Harvard University Press.
- HAZELTON R., LANCEE W., O'NEIL M., 1998, The controversial long term effects of parental divorce: the role of early attachment, *Journal of Divorce and Remarriage*, 29, 1-2, 1-17.
- HILTON J., DEVALL E., 1998, Comparison of parenting and children's behavior in single-mother, single-father and intact families, *Journal of Divorce and Remarriage*, 29, 3-4, 23-54.
- HIRSCHI T., 1969, *Causes of delinquency*, Berkeley, Los Angeles and London, University of California Press.
- HIRSCHI T., 1983, Crime and the family, in WILSON J. Ed., *Crime and Public Policy*, San Francisco, Institute for Contemporary Studies Press, 53-68.
- HUSTERL F., 1996, *La déchirure paternelle*, Paris, Presses Universitaires de France.
- JOHNSON R., 1986, Family structure and delinquency: general patterns and gender differences, *Criminology*, 24, 1, 65-84.
- JUNGER-TAS J., 1993, Changes in the family and their impact on delinquency, *European Journal of Criminal Policy and Research*, 1, 27-51.
- JUNGER-TAS J., RIBEAUD D., 1999, *The international self-report delinquency study. Some preliminary findings on socio-demographic variables and delinquency*, Communication présentée au congrès de l'American Society of Criminology, Toronto.
- KOT L., SHOEMAKER H., 1999, Children of divorce: an investigation of the developmental effects from infancy to adulthood, *Journal of Divorce and Remarriage*, 31, 1-2, 161-178.
- LANGOUËT G. Ed., 1998, *L'état de l'enfance dans les nouvelles familles en France*, Paris, Hachette.
- LASLETT P., WALL R. Eds, 1972, *Household and Family in Past Time*, Cambridge University Press.
- LAUB J., SAMPSON R., 1988, Unravelling families and delinquency: a reanalysis of the Gluecks' data, *Criminology*, 26, 3, 355-381.
- LE CAMUS J., 1995, *Pères et bébés*, Paris, l'Harmattan.
- LE CAMUS J., LABRELL F., ZAOUCHÉ-GAUDRON C., 1997, *Le rôle du père dans le développement mental du jeune enfant*, Paris, Nathan.
- LEBLANC M., 1988, Des années 1970 aux années 1980: changements sociaux et rôle de la famille dans l'explication de la conduite délinquante des adolescents, *Annales de Vaucresson*, 28, 1, 159-187.
- LEBLANC M., McDUFF P., TREMBLAY R.E., 1991, Types de famille, conditions de vie, fonctionnement du système familial et de méadaptation sociale au cours de la latence et de l'adolescence dans les milieux défavorisés, *Santé Mentale au Québec*, 16, 1, 45-75.
- LEBLANC M., OUIMET G., 1988, Système familial et conduite délinquante au cours de l'adolescence à Montréal en 1985, *Santé Mentale au Québec*, 13, 2, 119-134.
- LEFAUCHEUR N., 1989, *Dissociation familiale et délinquance juvénile, les avatars scientifiques d'une représentation sociale*, Paris, Rapport pour la CNAF.
- LEFAUCHEUR N., 1994, Psychiatrie infantile et délinquance juvénile. Georges Heuyer et la question de la genèse familiale de la délinquance, in MUCCHIELLI L. Ed., *Histoire de la criminologie française*, Paris, l'Harmattan, 331-332.
- LEFAUCHEUR N., 1997, Pères absents et droit au père: la scène française, *Lien social et politiques*, Printemps, 11-17.
- LE PLAY F., 1875, *L'organisation de la famille selon le vrai modèle signalé par l'histoire de toutes les races et de tous les temps*, Paris, Mame.
- LE PLAY F., 1878, *La réforme sociale en France*, Tours, Mame.
- LOEBER R., STOUTHAMER-LOEBER M., 1986, Family factors as correlates and predictors of juvenile conduct problems and delinquency, in TONRY M., MORRIS N. Eds, *Crime and Justice. An Annual Review of Research*, 7, 29-150.
- MALEWSKA H., PEYRE V., 1973, *Délinquance juvénile, famille, école et société*, Vaucresson, CFRES.
- MARTIN C., 1997, *L'après divorce. Lien social et vulnérabilité*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

- McCORD J., 1982, A longitudinal study on the link between broken homes and criminality, in GUNN J., FARRINGTON D. Eds, *Abnormal Offenders, Delinquency and the Criminal Justice System*, New York, Wiley, 113-128.
- McCORD W., McCORD J., 1959, *Origins of Crime: a New Evaluation of the Cambridge Somerville Study*, New York, Columbia University Press.
- MÉNAHEM G., 1992, Troubles de santé à l'âge adulte et difficultés familiales dans l'enfance, *Population*, 4, 893-933.
- NAGIN D., POGARSKY G., FARRINGTON D., 1997, Adolescent mothers and the criminal behavior of their children, *Law and Society Review*, 31, 137-162.
- NEYRAND G., 2000, *L'enfant, la mère et la question du père. Un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance*, Paris, Presses Universitaires de France.
- NYE I., 1958, *Family Relationships and Delinquent Behavior*, New York, Wiley.
- OSOFSKY J., EBERHART-WRIGHT A., WARE L., HANN D., 1993, Les enfants de mères adolescentes: un groupe à risque du point de vue psychopathologique, *Psychiatrie de l'enfant*, 36, 1, 253-287.
- PITROU A., 1978, *La vie précaire. Des familles face à leurs difficultés*, Paris, Rapport pour la CNAF.
- PITROU A., 1996, Le mythe de la famille et du familial, in KAUFMANN J.-C. Ed., *Faire ou faire-faire ? Familles et services*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 25-37.
- POUSSIN G., SAYN I., 1990, *Un seul parent dans la famille. Approche psychologique et juridique de la famille monoparentale*, Paris, Centurion.
- QUÉNIART A., 1999, Émancipation ou désancrage social: deux représentations de la rupture parentale chez des pères n'ayant plus de contact avec leur enfant, *Déviance et société*, 23, 1, 91-104.
- QUÉNIART A., FOURNIER F., 1996, Les pères décrocheurs: au delà des apparences et des discours, in ALARY J., ÉTHIER L. Eds, *Comprendre la famille*, Montréal, Presses Universitaires du Québec, 65-78.
- RANKIN J., 1983, The family context of delinquency, *Social Problems*, 30, 4, 466-479.
- RAUX M., 1890, *Nos jeunes détenus. Étude sur l'enfance coupable avant, pendant et après son séjour au quartier correctionnel*, Paris & Lyon, Masson & Storck.
- RITTENHAUS J., MILLER J., 1984, Social learning and teenage drug use: an analysis of family dyads, *Health Psychology*, 3, 329-346.
- ROCHÉ S., ASTOR S., IVALDI G., TOURNIER V., 2000, *Enquête sur la délinquance auto-déclarée des jeunes. Rapport final*, Grenoble, CERAT.
- ROSS C., MIROWSKY J., 1999, Parental divorce, life-course disruption and adult depression, *Journal of Marriage and the Family*, 61, 1034-1045.
- ROUSSEL L., 1989, *La famille incertaine*, Paris, Odile Jacob.
- ROWE D., FARRINGTON D., 1997, The familial transmission of criminal convictions, *Criminology*, 35, 1, 177-201.
- RUTTER M., 1980, *Changing Youth in a Changing Society. Patterns of Adolescent Development and Disorder*, Cambridge, Harvard University Press.
- SCHNEIDER W., 1990, *Quality and Quantity. The Quest for Biological Regeneration in Twentieth-Century France*, New York, Cambridge University Press.
- SEGALEN M., 1981, *Sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin.
- SINGLY F. de, 1993, *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Nathan.
- SINGLY F. de, 1997, L'enfant ni roi, ni victime de sa famille, in LANGOUËT G. Ed., *L'état de l'enfance en France. Réalités et difficultés*, Paris, Hachette, 203-223.
- SNYDER J., PATTERSON G., 1987, Family interaction and delinquent behavior, in QUAY H. Ed., *Handbook of Juvenile Delinquency*, New York, John Wiley, 216-243.
- SOUSSIGNAN R., TREMBLAY R., CHARLEBOIS P., GAGNON C., 1987, Quatre catégories de garçons agressifs à la maternelle: différences comportementales et familiales, *Enfance*, 40, 3, 359-372.
- SULLEROT E., 1992, *Quels pères ? Quels fils ?*, Paris, Fayard.
- SULLEROT E., 1997, *Le grand remue-ménage: la crise de la famille*, Paris, Fayard.
- THÉRY I., 1993, *Le démantèlement. Justice et vie privée*, Paris, Odile Jacob.
- THÉRY I., 1998, *Couple, filiation et parenté aujourd'hui. Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*, Paris, Odile Jacob-La Documentation Française.
- TRÉPANIÉ J., 1995, Les délinquants et leurs familles, *Revue de droit pénal et de criminologie*, 75, 2, 119-142.
- TYGART C., 1991, Juvenile delinquency and number of children in a family, *Youth and Society*, 22, 4, 525-536.

- VILLENEUVE-GOKALP C., 1996, La démographie aux prises avec les nouveaux comportements familiaux, in LE GALL D., MARTIN C. Eds, *Familles et politiques sociales. Dix questions sur le lien familial contemporain*, Paris, l'Harmattan, 31-55.
- VOORHIS P. Von, CULLEN F., MATHERS R., GARNER C., 1988, The impact of family structure and quality on delinquency: a comparative assessment of structural and functional factors, *Criminology*, 26, 2, 235-261.
- WALGRAVE L., 1992, *Délinquance systématisée des jeunes et vulnérabilité sociétale*, Genève-Paris, Médecine et Hygiène-Méridiens Klincksieck.
- WELLS L., RANKIN J., 1985, Broken homes and juvenile delinquency: an empirical review, *Criminal Justice Abstracts*, 17, 2, 249-272.
- WELLS L., RANKIN J., 1986, The broken homes model of delinquency: analytic issues, *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 23, 1, 68-93.
- WELLS L., RANKIN J., 1991, Families and delinquency: a meta-analysis of the impact of broken homes, *Social Problems*, 38, 1, 71-93.
- WILKINSON K., 1980, The broken home and delinquent behavior: an alternative interpretation of contradictory findings, in HIRSCHI T., GOTTFREDSON M. Eds, *Understanding Crime: Current Theory and Research*, Beverly Hills, Sage, 21-42.
- WILKINSON K., STITT G., ERICKSON M., 1982, Siblings and delinquent behavior: an exploratory study of a neglected family variable, *Criminology*, 20, 1, 111-126.
- ZAOUCHE-GAUDRON C., LE CAMUS J., 1996, Le rôle du père dans le développement psychologique de l'enfant, *Informations Sociales*, 56, 43-50.